

T.E.A.V.A (Titre à finalité professionnelle : Technicien Expert Après-vente Automobile)

Code diplôme : 36X25201
Code RNCP : 36886
Niveau du diplôme : 5



OBJECTIFS : Le titulaire de ce titre à finalité professionnelle est un véritable technicien expert. Il assure la maintenance préventive (entretien) et la maintenance corrective (réparation) de tous types de véhicules. Il est en mesure d'intervenir sur des systèmes électriques, électroniques, pneumatiques, hydrauliques, optiques et enfin sur des équipements de haute technologie. Il est le référent technique du secteur après-vente.

Qualités appréciées : Être réactif, nécessite une bonne capacité d'analyse et de réflexion, méthodique, sérieux et organisé, autonome.

Organisation de la formation :

Durée : 14 mois en alternance soit 20 semaines de présence au CFA pour une formation complète de 690 heures en centre.

Délais et modalités d'accès : en fonction des places disponibles (12 places maxi). Inscription du 15 février au 15 octobre en fonction des places disponibles sous réserve d'une signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur du domaine professionnel.

Rythme d'alternance : 1 semaine au CFA (35 heures) et 2 semaines en entreprise.

Equipe pédagogique : constituée de formateurs spécialisés dans le domaine de la maintenance automobile et dans la gestion de l'environnement professionnel.

Moyens pédagogiques : atelier équipé réservé à la section, salles de cours équipées de vidéos projecteurs et de caméras pour retransmettre les cours en visioconférence, si besoin.

Contenu de la formation :

Matières dispensées :

Enseignement professionnel : maintenance, diagnostic et intervention sur systèmes mécaniques et électroniques.

Gestion de l'environnement professionnel.

Evaluation :

Evaluations tout au long de la formation.

Certification :

Titre de la branche automobile (ANFA)

Modalités d'évaluation : évaluations par bloc de compétences, études de cas nationales avec jury de professionnels.

Public et prérequis :

Public : remplir les conditions d'éligibilité au contrat d'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus. Formation accessible aux personnes porteuses de handicap. Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap ou souhaitant reprendre un garage automobile.

Prérequis : être titulaire du bac pro maint des véhicules option VP.

Poursuite de formation :

- BTS Maintenance des Véhicules Option A Véhicules Particuliers.
- Vie professionnelle.

Débouchés :

- Technicien expert automobile.

Tarifs :

Le coût de la formation en alternance est entièrement pris en charge par la branche professionnelle (OPCO de référence de l'entreprise). Seul le coût de l'hébergement/restauration sera à la charge de la famille.

Accompagnement pédagogique spécifique pour :

- Les personnes porteuses de handicap ou en difficultés (Référént handicap).

Suivi de l'apprenant pendant sa formation :

Livret d'apprentissage, visites en entreprise, points téléphoniques avec l'entreprise.

Contact :

Pour toute information complémentaire, contactez le secrétariat au 04.50.70.36.69 ou accueil@cfaautothonon.fr



T.E.A.V.A (Titre à finalité professionnelle : Technicien Expert Après-vente Automobile)

Code diplôme : 36X25201
Code RNCP : 36886
Niveau du diplôme : 5



Contenu de la qualification :

A - Activités techniques :

- Toutes activités de maintenance préventive et corrective des véhicules, portant sur :
- Moteurs thermiques et équipements périphériques,
- Ensembles mécaniques,
- Systèmes électriques / électroniques / pneumatiques / hydrauliques et optiques assurant la conduite, le confort et la sécurité du véhicule.
 - La pose d'accessoires sur véhicules.

Les opérations de maintenance mentionnées ci-dessus requièrent la maîtrise des procédures et l'identification de démarches se rapportant à :

- L'établissement de diagnostics,
- La mise en œuvre de contrôles, de réglages et d'essais.

Elles supposent également la capacité d'interprétation de grandeurs physiques ainsi que la maîtrise de l'utilisation des équipements et des modes de diagnostic et de contrôle, y compris à distance.

B - Organisation et gestion de la maintenance :

B.1 - Organisation de la maintenance :

- En relation avec les services du constructeur et/ou de l'équipementier : réception / transmission d'informations à caractère technique,
- Mise à jour et classement de la documentation technique,
- Planification de l'intervention,
- Agencement et entretien du poste de travail /de l'outillage,
- Application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

B.2 - Gestion de la maintenance :

- Conseils techniques et d'utilisation auprès de la clientèle,
- Etablissement de tout document d'atelier utile,
- Etablissement de devis, d'OR...,
- Participation ponctuelle, en relais du réceptionnaire, aux opérations d'accueil clientèle et de restitution des véhicules.

B.3 - Fonction formation technique :

- Réalisation d'actions de formation technique à l'attention des collaborateurs du S.A.V.,
- Participation à l'élaboration du plan de formation de l'entreprise / tutorat de jeunes en formation alternée,
- Appui technique aux collaborateurs du S.A.V. C - Particularités :

C.1 - Particularités automobiles :

- Interventions sur véhicules électriques et spécifiques ou sur systèmes GPL ou GNV ou sur équipement nécessitant une habilitation.

Volume horaire : Environnement professionnel, régulation pédagogique, préparation orale examen : 85h (dont 15h examen).

Technologie et pratique professionnelle : 605h.

